



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✠

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2024-08-11

**CONTRAT DE LOCATION
emplacement à usage de parking**
(article 1714 à 1751-1 du Code civil)

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'une place de parking - Rue du Dr Niel s'est libérée – (Emplacement n°4).

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'établir avec Madame DELRIEU Valérie – 26 rue du Dr Niel– 04200 SISTERON, un **bail de location d'un emplacement de parking sis 14 rue Niel** dont l'accès est contrôlé par barrière avec dispositif de télécommande pour une durée d'un an à compter du 01 octobre 2024, reconductible par tacite reconduction ; chaque partie pourra notifier congé à l'autre partie, **par lettre recommandée avec accusé de réception**, avec un préavis de **TROIS (3) MOIS**.

ARTICLE 2 : Le présent bail est conclu moyennant le versement d'un **loyer mensuel de 50 € (CINQUANTE EUROS)** payable d'avance **MENSUELLEMENT** auprès du bailleur **LE 5 DU MOIS EN COURS** dans la caisse du comptable public assignataire. Le loyer sera révisé chaque année le **1^{er} janvier selon Indice du Coût de la Construction (ICC) du 2^e trimestre 2024 (indice de base 2205)** ; la première révision interviendra le **1^{er} JANVIER 2026**.

ARTICLE 3 : Lors de l'entrée en jouissance de l'emplacement de parking il sera remis au locataire **UNE (1) TELECOMMANDE**. Le contrat de bail est soumis à un dépôt de garantie de **40 € (QUARANTE EUROS)** au titre de la **remise d'une télécommande d'accès au parking**. En cas de **perte ou casse** par le locataire du dispositif d'accès au parking le **dépôt de garantie sera conservé par le Bailleur**.

ARTICLE 4 : Madame DELRIEU Valérie est tenue de contracter une police d'assurance la garantissant des risques locatifs pouvant résulter de la mise en œuvre du contrat de bail et en fournir une attestation à la Mairie de Sisteron.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et **Madame DELRIEU Valérie**.

Fait à SISTERON, le 26-09-2024

Le Maire,
D. SPAGNOU

